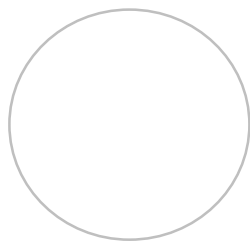


SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026 à 19h30

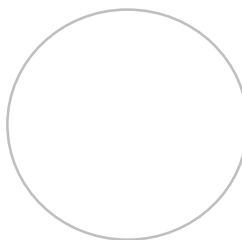
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT 2026
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. FINANCES ET AFFAIRES DIVERSES
 - 5.1 Informations aux citoyens
 - 5.2 Dépôt du rapport de délégation de compétences (réquisitions)
 - 5.3 Adoption du *Règlement n° 750 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*
 - 5.4 Adoption du *Règlement n° 684-2026-C modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux - Activités de loisirs - Bâches pour la gestion des espèces envahissantes – Retrait des frais d'inspection des installations septiques*
 - 5.5 Octroi d'une subvention à l'Association pour la protection du lac Brompton (APLB)
 - 5.6 Octroi d'un contrat de services professionnels pour l'analyse du régime de retraite des employés de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton - Contrat n° A-2026-10
 - 5.7 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif – Réaménagement de la piste cyclable sur la rue Alfred-Lessard
 - 5.8 Embauche d'une greffière - Poste de cadre de niveau 0-A, à temps plein à durée indéterminée
 - 5.9 Abolition du poste de technicien(ne) à la culture, aux loisirs et à la vie communautaire - Création d'un poste d'adjoint(e) administratif(ve) aux loisirs et aux événements - Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleurs-euses de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. VOIRIE ET TRANSPORT
 - 7.1 Demande au ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – Installation d'affichage pour inciter la réduction du bruit en bordure de la route 222
 - 7.2 Octroi de contrats de services professionnels et d'approvisionnement en matière de voirie - Contrat n° V-2026-08.1, n° VA-2026-09 et n° VA-2026-10
8. ENVIRONNEMENT (HYGIÈNE DU MILIEU)
 - 8.1 Octroi d'un contrat de services techniques pour le récurage du réseau d'égout sanitaire - Contrat n° H-2026-11
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT
11. CULTURE ET LOISIRS
12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES
13. LISTE DES DÉBOURSÉS
14. PRÉSENTATION DE CITOYENS
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

- 17. VARIA
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

Résolution
2026-09-01Résolution
2026-09-02
[Dépôt](#)
[Dépôt](#)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-de-Brompton tenue le mardi **1^{er} septembre 2026 à 19 h 30** au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

Sont présents, le maire Daniel Veilleux, les conseillères Anne-Louise Rouleau Guylaine Rajotte et Isabelle Tardif et les conseillers Guy Corriveau, Olivier Bonneau et Mathieu Emond.

La séance est présidée par le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, Pascal Blais, est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

D'adopter l'ordre du jour du mardi 1^{er} septembre 2026 en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 5.9 : « Abolition du poste de technicien(ne) à la culture, aux loisirs et à la vie communautaire - Création d'un poste d'ajoint(e) administratif(ve) aux loisirs et aux événements - Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleurs-euses de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOUT 2026

Il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 18 août 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le rapport de la correspondance reçue entre 8 août 2026 et le 25 août 2026.

La correspondance et le rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture, en faisant la demande pour en obtenir copie par courriel à info@sddb.ca ou en téléphonant à l'hôtel de ville.

5. FINANCES ET AFFAIRES DIVERSES

5.1 Informations aux citoyens

Le maire soumet aux citoyens quelques informations d'intérêt. Les conseillers sont aussi invités à partager des informations pertinentes relativement aux dossiers sous leur responsabilité.

5.2 Dépôt du rapport des autorisations de dépenses (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

Résolution
2026-09-03

[Annexe
5.3](#)

Initiales du greffier-
trésorier

Résolution
2026-09-04

[Annexe
5.4](#)

5.3 Adoption du *Règlement n° 750 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*

ATTENDU les articles 291 et 291.1 ainsi que le paragraphe 5 de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* ;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, sa pérennité, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels ;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance de ce conseil, tenue le 18 août 2026, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

ATTENDU QUE le projet de règlement déposé a subi la modification suivante avant son adoption :

- Modification de l'annexe A afin d'ajouter les noms de rues sur la carte ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public en nombre suffisant depuis le début de la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu:

D'adopter le *Règlement n° 750 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*, dont la copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Adoption du *Règlement n° 684-2026-C modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux - Activités de loisirs - Bâches pour la gestion des espèces envahissantes – Retrait des frais d'inspection des installations septiques*

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet de modifier le règlement de tarification en vigueur afin d'ajouter la tarification de la bâche au mètre pour la gestion des espèces envahissantes, de retirer les frais d'inspection des installations septiques et de modifier la tarification des services de loisirs ;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance de ce conseil, tenue le 18 août 2026, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

ATTENDU QUE le projet de règlement déposé a subi la modification suivante avant son adoption :

- Modification de l'annexe « F » afin de conserver le « Rabais carte citoyenne » déjà en vigueur ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public en nombre suffisant depuis le début de la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu:

D'adopter le *Règlement n° 684-2026-C modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux*, dont la copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Votes : Pour : 5 Contre : 1

Résolution
2026-09-05

Initiales du greffier-
trésorier

Résolution
2026-09-06

Résolution
2026-09-07

5.5 Octroi d'une subvention à l'Association pour la protection du lac Brompton (APLB)

ATTENDU la demande de subvention ponctuelle de l'Association pour la protection du lac Brompton (APLB) présentée à la Municipalité le 6 juillet 2026 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

D'octroyer à l'APLB une subvention exceptionnelle et non récurrente d'un montant de 1 400,00 \$ pour la production d'un feuillet de sensibilisation et l'acquisition de 6 bouées délimitant la zone de sport de vague.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Postes de dépense : 02-470-03-411

5.6 Octroi d'un contrat de services professionnels pour l'analyse du régime de retraite des employés de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton - Contrat n° A-2026-10

ATTENDU le *Règlement n° 697* ;

ATTENDU la lettre d'entente n° 2026-05 signée avec le syndicat des employés de la Municipalité ;

ATTENDU la proposition reçue dans le cadre d'une demande de prix, laquelle a été analysée par l'équipe municipale ;

ATTENDU QUE les sommes requises sont disponibles à même le budget de fonctionnement ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne-Louise Rouleau et résolu :

D'octroyer le contrat n° A-2026-10 de services professionnels pour l'analyse du régime de retraite des employés de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton à la société Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., pour un montant forfaitaire de 7 800,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre datée du 24 juillet 2026, le tout étant conditionnellement à l'obtention de l'autorisation de la RREMQ pour la réalisation du mandat ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-160-00-416

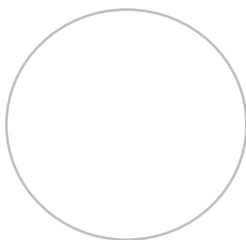
5.7 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif – Réaménagement de la piste cyclable sur la rue Alfred-Lessard

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;



Résolution
2026-09-08

Résolution
2026-09-09

En conséquence, il est proposé par la conseillère Isabelle Tardif et résolu :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière ;

DE confirmer que la Municipalité a lu et compris les modalités d'application du programme ;

DE confirmer l'engagement de la Municipalité à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

ET DE certifier que Jade Poisson Harwood, ing., directrice des travaux publics, des services techniques et des infrastructures ou en son absence, Pascal Blais, directeur général, sont dûment autorisés à signer tout document ou toute entente, incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.8 Embauche d'une greffière - Poste de cadre de niveau 0-A, à temps plein à durée indéterminée

ATTENDU la résolution 2026-08-03 ;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à un appel de candidatures et a mené des entrevues d'embauche afin de pourvoir le poste de greffière à temps plein laissé vacant, et qu'elle recommande la nomination de madame Tania Paquet Ducharme ;

ATTENDU le contrat de travail négocié par le directeur général et soumis au conseil ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

DE procéder à l'embauche de madame Tania Paquet Ducharme à titre de greffière, poste de cadre niveau 0-A, à temps plein pour une durée indéterminée, débutant le ou vers le 8 septembre 2026 ;

ET D'autoriser le Maire, Daniel Veilleux et le directeur général, Pascal Blais, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.9 Abolition du poste de technicien(ne) à la culture, aux loisirs et à la vie communautaire - Création d'un poste d'adjoint(e) administratif(ve) aux loisirs et aux événements - Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleurs-euses de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton

ATTENDU la résolution 2026-08-03 ;

ATTENDU les besoins actuels de la Municipalité en matière de service citoyen ;

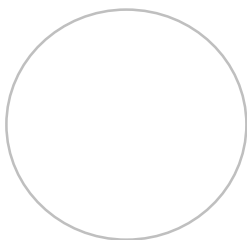
ATTENDU la restructuration du service des loisirs et la réorganisation des tâches des employés de ce service ;

ATTENDU QUE le poste d'adjoint(e) administratif(ve) aux loisirs et aux événements est visé par la convention collective en vigueur ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne-Louise Rouleau et résolu :

D'abolir le poste de technicien(ne) à la culture, aux loisirs et à la vie communautaire ;

DE procéder au licenciement de l'employé numéro de matricule 290 en date du 2 septembre 2026 ;

Résolution
2026-09-10Résolution
2026-09-11

DE créer un poste permanent, à temps plein, à durée indéterminée d'adjoint(e) administratif(ve) aux loisirs et aux événements, selon les modalités suivantes :

- Échelle salariale : Niveau II ;
- Horaire de travail : 36 h/semaine ;
- Description du poste : selon la description soumise au conseil et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le maire, Daniel Veilleux ou, en son absence, le maire suppléant, Guy Corriveau et le directeur général, Pascal Blais ou, en son absence, la trésorière, Marie-Christine Paquin, à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente avec le Syndicat des travailleurs-euses de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton pour la création du poste ou tout autre document pour donner plein effet aux présentes ;

ET DE mandater la direction générale afin d'effectuer les démarches nécessaires pour pourvoir au poste vacant conformément au Règlement no 689 et à la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. VOIRIE ET TRANSPORT

7.1 Demande au ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – Installation d'affichage pour inciter la réduction du bruit en bordure de la route 222

ATTENDU la demande citoyenne formulée au MTMD concernant le bruit généré par le passage des véhicules lourds sur la route 222 (requête n° 505471) ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

DE demander au MTMD de procéder à l'installation d'affiches « Réduisez le bruit » en bordure de la route 222 afin de sensibiliser les conducteurs de véhicules lourds aux nuisances sonores produites par l'utilisation des freins à moteur dans le périmètre urbain de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Octroi de contrats de services professionnels et d'approvisionnement en matière de voirie - Contrat n° V-2026-08.1, n° VA-2026-09 et n° VA-2026-10

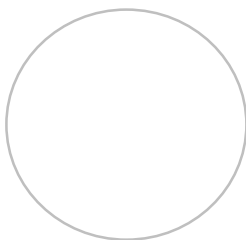
ATTENDU le *Règlement n° 697* ;

ATTENDU les propositions reçues dans le cadre de demandes de prix visant l'octroi de contrats de gré à gré en matière de voirie, lesquelles ont été analysées par l'équipe municipale ;

ATTENDU QUE les sommes requises sont disponibles à même le budget de fonctionnement ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

D'octroyer le contrat n° V-2026-08.1 de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'avant-projet visant la réfection complète du chemin du Moulin à la société Les Services EXP inc. selon la tarification horaire soumise pour un montant maximal de 10 800,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services professionnels datée du 13 août 2026 ;



Résolution
2026-09-12

[Dépôt](#)

D'octroyer le contrat n° VA-2026-09 d'approvisionnement pour la fourniture de pierre abrasive 5-10 mm pour la saison 2026-2027 à la société Excavation R. Toulouse & Fils inc. selon la tarification unitaire soumise pour un montant estimé à 33 550,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre datée du 7 août 2026 ;

ET D'octroyer le contrat n° VA-2026-10 d'approvisionnement pour la fourniture de sable abrasif pour la saison 2026-2027 à la société Gravière Bouchard inc. selon la tarification unitaire soumise pour un montant estimé à 31 020,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre datée du 12 août 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*Poste de dépense : 02-320-00-411
02-330-00-639*

8. ENVIRONNEMENT (HYGIÈNE DU MILIEU)

8.1 Octroi d'un contrat de services techniques pour le récurage du réseau d'égout sanitaire - Contrat n° H-2026-11

ATTENDU le *Règlement n° 697* ;

ATTENDU les propositions reçues dans le cadre d'une demande de prix visant l'octroi du contrat n° H-2026-11, lesquelles ont été analysées par l'équipe municipale ;

ATTENDU QUE les sommes requises sont disponibles à même le budget de fonctionnement ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Olivier Bonneau et résolu :

D'octroyer le contrat n° H-2026-11 de services techniques pour le récurage du réseau d'égout sanitaire à la société 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) selon la tarification unitaire soumise pour un montant maximal de 18 850,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre datée du 11 août 2026 ;

ET D'autoriser Jade Poisson Harwood, ing., directrice des travaux publics, des services techniques et des infrastructures ou, en son absence, Pascal Blais, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acceptation de l'offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-415-00-521

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. URBANISME ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

11. CULTURE ET LOISIRS

12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES

13. LISTE DES DÉBOURSÉS

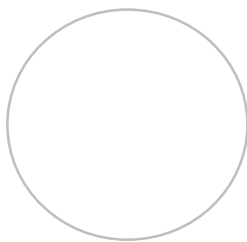
Le directeur général dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 août 2026 pour un montant totalisant : 761 111,35 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement n° 736*.

14. PRÉSENTATION DE CITOYENS

Présentation de M. Michel Corriveau concernant la répartition de la taxation de la Sûreté du Québec.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

Le maire répond aux questions de citoyens, de même que le directeur général et les membres du conseil lorsqu'ils sont requis de le faire par le maire.

16. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ

Aucune question n'a été prise en délibéré à l'assemblée précédente.

17. VARIA

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

le conseiller Mathieu Emond propose de lever la séance à 20 h 22.

Le tout respectueusement soumis,

Daniel Veilleux
Maire

Pascal Blais
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Daniel Veilleux, maire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.